



COMMUNIQUÉ N° ⁰⁰⁰⁰¹³ /MMAFP/SG/DGCEP/2026
POUR MULTIDIFFUSION

Le Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique, informe le public qu'il organise, au titre de l'année 2026, un concours de recrutement direct sur poste de **six mille (6 000)** nouveaux enseignants pour le compte du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Le processus prendra également en compte les engagements du protocole d'accord signé le 03 janvier entre le gouvernement et les centrales syndicales de l'éducation.

1- Profils ouverts

Le concours est ouvert exclusivement à deux catégories de candidats :

1. Les Enseignants contractuels non retenus lors du dernier recrutement et les autres contractuels en situation de classe y compris ceux de Conakry ;
2. Les diplômés des établissements de formations agréés notamment :
 - Les Écoles Normales des Instituteurs et équivalent (**ENI**) ;
 - L'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée (**ISSEG**) et équivalent.

I. Hiérarchie A2

Pour les candidats titulaires de diplômes de **Maîtrise** ou de **Master** de l'**ISSEG** en :

Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie, Géologie, Français, Histoire, Géographie, Philosophie, Anglais, Économie, Langue Arabe, Éducation Civique et Morale et Théologie.



II. Hiérarchie A1

Pour les candidats titulaires de diplômes de **Licence (LMD)** de l'**ISSEG** en :

Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie, Géologie, Français, Histoire, Géographie, Philosophie, Anglais, Économie, Langue Arabe, Éducation Civique et Morale et Théologie.

NB : Pour les candidats relevant des hiérarchies A1 et A2, une attention particulière sera accordée à la polyvalence pédagogique. À ce titre, la capacité dûment établie à enseigner au moins deux matières ou disciplines, dans le respect des qualifications requises et des normes pédagogiques en vigueur, constituera un atout dans l'appréciation des candidatures.

III. Hiérarchie B2

Pour les candidats titulaires de diplômes en :

1. Enseignement général ;
2. Enseignement franco-arabe.

IV. Hiérarchie B1

Pour les candidats titulaires de diplômes en :

1. Enseignement franco-arabe ;
2. Préscolaire ;
3. Éducation Physique et Sports.

V. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces ci-après :



1. une demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre en charge de la Fonction Publique, avec précision du profil, du poste d'affectation et du centre de concours ;
2. une copie du diplôme ou attestation de fin d'études ;
3. une copie d'extrait d'acte de naissance numérique ;
4. une photo d'identité récente ;
5. un certificat de résidence datant de moins de trois (3) mois ;
6. une attestation de service, dûment signée par le chef de l'établissement pour les contractuels en situation de classe.

Les pièces ci-dessous seront fournies après admission :

1. un certificat de nationalité guinéenne ;
2. un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
3. un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

VI. Modalité d'inscription

L'âge minimal est de 18 ans pour tous les candidats.

L'âge maximal est de :

- **40** ans pour les candidats titulaires de diplômes des Écoles Normales des Instituteurs (**ENI**) ou tout autre diplôme équivalent ;
- **45** ans pour les candidats titulaires de diplômes de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée (**ISSEG**) ou tout autre diplôme équivalent.

Les inscriptions s'effectueront en ligne à travers le Portail National des Concours et Examens Professionnels du Ministère en charge de la Fonction Publique accessible à l'adresse suivante : <https://concours.gov.gn/>

La plateforme sera ouverte le **21 septembre 2026**.

Les inscriptions débuteront du **21 septembre à 18h 00 au 11 octobre 2026 à 23h 59 minutes**.

Les frais d'inscription pour le traitement des dossiers sont fixés à cent mille (**100.000**) francs guinéens, non remboursables. Toutefois, les enseignants contractuels non retenus lors du dernier recrutement sont exemptés du paiement des frais d'inscription.

La passation des épreuves se fera dans des régions administratives de l'intérieur du pays.

- Toutefois les candidats résidant dans ces localités sont autorisés à postuler dans l'une des autres préfectures de leur choix.

Le Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique rappelle que ce recrutement se déroulera dans le strict respect des principes d'égalité de chances, de transparence, de mérite et d'équité. Le processus prendra également en compte les engagements du protocole d'accord signé le 03 janvier entre le gouvernement et les centrales syndicales de l'éducation.

Le Ministre sait compter sur le sens de responsabilité, de civisme et d'engagement patriotique de tous les candidats pour le respect scrupuleux des dispositions du présent communiqué.

Conakry, le **21 SEPT 2026**

Le Ministre P/O

Le Secrétaire Général

